

75B1

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU NORD OUEST
" S.E.C.N.O. "**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au Capital de 300.000 Euros

Siège social: 28 Rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

R.C.S. ROUEN B 301 482 543
SIRET: 301 482 543 000 24

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE LE 19 JANVIER 2004**

L'an deux mille quatre et le 19 janvier, à 11 heures, les actionnaires de la société SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU NORD OUEST "SECNO", société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 300.000 Euros, divisé en 10.000 actions, dont le siège est 28 rue Alfred Kastler, 76130 MONT SAINT AIGNAN, se sont réunis en Assemblée Générale, 28 rue Alfred Kastler MONT SAINT AIGNAN 76130, sur convocation faite par le Directoire selon lettre adressée le 2 janvier 2004 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick LE BIGRE, en sa qualité de Président du Conseil de surveillance.

Monsieur Jean-Jacques BULTEL et Monsieur Olivier PAYENNEVILLE, actionnaires acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sophie TESNIERE est désigné comme secrétaire.

Monsieur Francis WINDSOR, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué en date du 2 janvier 2004, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent ...~~999~~ actions sur les 10.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



A536

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission et nomination de membres du Conseil de Surveillance,
- Questions diverses,

Le Président expose que suite au prochain départ en retraite de Monsieur Daniel MORAINVILLE, les actions de la société sont détenues pour partie par Monsieur Philippe LAMBERT, expert comptable et commissaire aux comptes, et par la SARL PATRIMONEX, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre et dont Monsieur Loïc BOUDIER est gérant.

Le Président et ses confrères associés souhaite la désignation de Monsieur Philippe LAMBERT, membre du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le retrait de Monsieur Daniel MORAINVILLE de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général nécessite son remplacement.

Madame Sophie TESNIERE a été pressentie pour être nommée membre du Directoire et Directrice Générale.

L'ordre du jour de cette assemblée résulte de ces propositions.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire tenue dans l'année 2010, à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé :

- M. Philippe LAMBERT, 12 rue Sainte Catherine – 76240 BONSECOURS

Monsieur Philippe LAMBERT, présent à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Voix pour : 9999
Cette résolution est adoptée.

Voix contre :

Abstention :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Sophie BOSQUIER TESNIERE de membre du Conseil de Surveillance à l'effet de ce jour.

Voix pour : 9999
Cette résolution est adoptée.

Voix contre :

Abstention :

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Voix pour : 9999
Cette résolution est adoptée.

Voix contre :

Abstention :

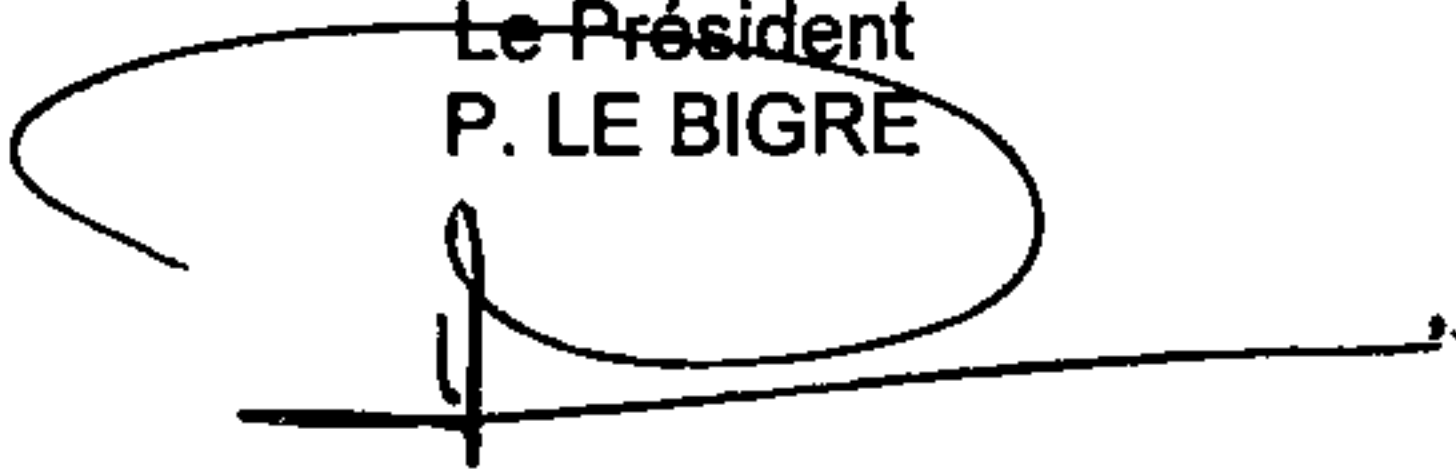


★ ★ ★

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
P. LE BIGRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line.

Les Scrutateurs
J.J. BULTEL

La Secrétaire
S.TESNIERE

O. PAYENNEVILLE

75 B 1

11 FEV. 2004

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DU NORD OUEST
" S.E.C.N.O. "**

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

au Capital de 300.000 Euros

Siège social: 28 Rue Alfred Kastler - 76130 MONT SAINT AIGNAN

R.C.S. ROUEN B 301 482 543

SIRET: 301 482 543 000 24

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Réunion du 19 janvier 2004

L'an deux mille quatre et le 19 janvier, les membres du Conseil de Surveillance de la Société d'Expertise Comptable du Nord Ouest " S.E.C.N.O. ", se sont réunis d'un commun accord au siège social, à Mont Saint Aignan, 28 Rue Alfred Kastler.

Sont présents:

- * Monsieur Patrick LE BIGRE, Président
- * Monsieur Olivier PAYENNEVILLE, Vice Président
- * Madame Sophie TESNIERE
- * Madame Florence HERTEL PETIT
- * Monsieur Loïc BOUDIER
- * Monsieur Philippe LAMBERT

Assistent également à la séance:

- * Monsieur Jean-Jacques BULTEL, Président du Directoire
- * Monsieur Daniel MORAINVILLE, Directeur Général.
- * Monsieur Eric MASUREL

Tous les membres du Conseil de Surveillance en exercice étant présents, le Conseil peut délibérer.

Le Président exprime quelques mots d'accueil de Monsieur Philippe LAMBERT au sein du Conseil.

Le Président expose que Monsieur Daniel MORAINVILLE cessera ses activités au sein de la SECNO pour faire valoir ses droits à la retraite..

Ses actions sont actuellement détenues par Monsieur Philippe LAMBERT et par la SARL PATRIMONEX dont Monsieur Loïc BOUDIER est gérant.

Le Conseil de Surveillance prend acte de la démission de Monsieur Daniel MORAINVILLE de ses fonctions de membre du Directoire, et en conséquence de Directeur Général à compter de ce jour.

Monsieur Daniel MORAINVILLE exprime à ses associés sa satisfaction sur les conditions d'exercice de son activité professionnelle et exprime sa confiance sur l'avenir de la SECNO.



A536

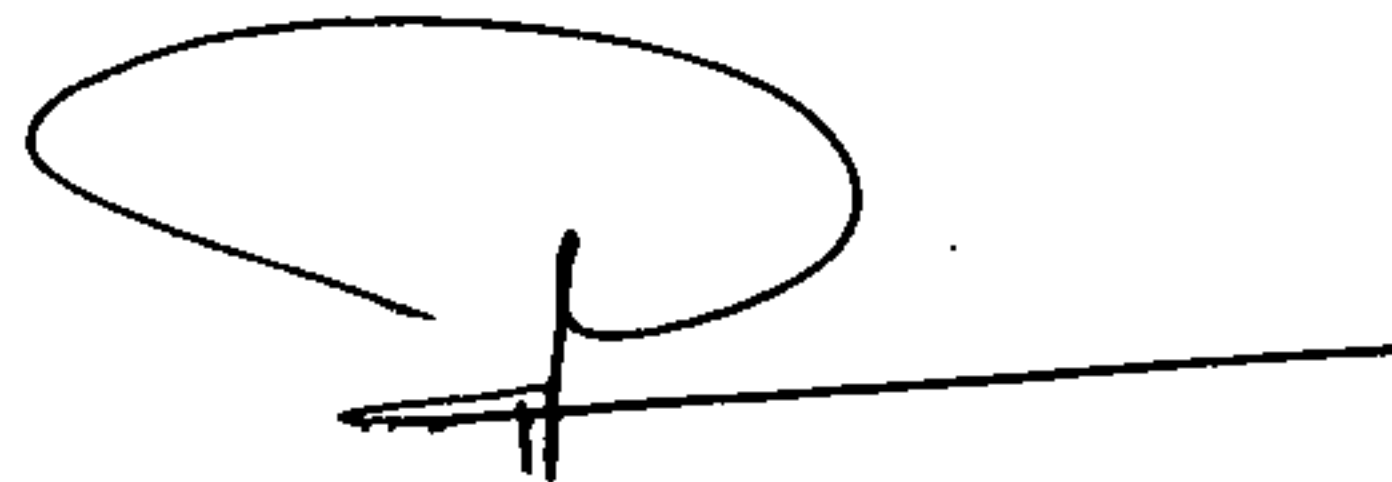
Le Président le remercie pour son action au sein du cabinet.

Le Président propose au Conseil de nommer Madame Sophie BOSQUIER TESNIERE, membre du Directoire et de lui conférer les fonctions de Directrice Générale.

Madame TESNIERE, pressentie pour cette fonction a remis sa démission de membre du Conseil de Surveillance, décision entérinée par l'Assemblée Générale tenue ce jour.

Madame Sophie TESNIERE, présente à cette réunion, déclare accepter cette fonction, et remercie ses confrères et consœur de la confiance qu'ils lui témoignent.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après rédaction du présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un membre du Conseil de Surveillance.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized capital letter 'P' with a horizontal line extending to the right from its base.